



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/389

Approbation d'une convention de dons entre la Ville de Lyon/CHRD et le photographe
Frédéric Bellay

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/389 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DONN ENTRE
LA VILLE DE LYON/CHRD ET LE PHOTOGRAPHE
FREDERIC BELLAY (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2009, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation faisait entrer dans ses collections le fruit du travail photographique de Frédéric Bellay, sur les témoins de la Seconde Guerre mondiale qui intervenaient alors encore fréquemment au sein du musée.

Ces 28 tirages argentiques noir et blanc, réalisés sur panneaux dibond ont été présentés, la même année, à l'occasion de l'exposition « Visages (du centre) d'Histoire », et présentent au-delà de leur qualité artistique, une valeur de témoignage.

Frédéric Bellay souhaite aujourd'hui faire don au musée d'un jeu complet de tirages argentiques issus de cette campagne photographique. Ces tirages viendront rejoindre la collection originelle du musée constituée des panneaux dibond et partageront le même numéro d'inventaire Ar 1566.

Ce don est assorti d'une condition destinée à garantir à l'auteur, photographe et donateur, une qualité de restauration conforme à l'esprit de son œuvre : Frédéric Bellay souhaite que la prise en charge par le musée des frais de repiques soit confiée au laboratoire « La Chambre noire » à Paris.

Les frais de restauration en résultant, estimés à 453,60 € seront financés dans le cadre de l'opération n° 60047527 « Œuvres d'art – acquisitions et restaurations 2017-2020 » dont le montant reste inchangé.

Ce don viendra enrichir de façon significative les collections du CHRD ; les tirages seront une des bases de la future exposition « Portraits » prévue en 2021 au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation.

La valeur de ce don est estimée à 56 000 €

Le photographe cède également dans ce cadre, à titre gracieux, les droits patrimoniaux de représentation et de reproduction sur ces tirages argentiques.

Une convention de don définissant les obligations respectives des deux parties est jointe au présent rapport.

Vu ladite convention,

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - Le don des 28 tirages argentiques noir et blanc du photographe Frédéric Bellay au profit de la Ville de Lyon/CHRD conditionné par la restauration de ces tirages est accepté.
- 2 - La convention de don susvisée, établie entre la Ville de Lyon/CHRD et le photographe Frédéric Bellay est approuvée.
- 3 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 4 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses de restauration correspondantes seront financées à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00005, AP n° 2016-1, opération n° 60047527 dont le montant reste inchangé et seront imputées sur le chapitre 23 et autres, fonction 322.
- 5 - La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

Désignation	Compte immobilisation	Montant
28 tirages argentiques noir et blanc de Frédéric Bellay	2168	56 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET